Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 35 (1947)

Heft: 732

Artikel: L'égalité de salaire est réalisée : les conditions sont les mêmes pour les

infirmières et les infirmiers

Autor: A.W.G.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-266228

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MALADES ET GARDES-MALADES

Luttons contre la tuberculose

La Ligue genevoise contre la tuberculose avait organisé, le 17 mai, une grande manifestation à la Salle de la Réformation, pour lancer sa nouvelle campagne de recrutement.

Il lui faut des membres, beaucoup de nou-veaux membres, afin d'arracher à cette terrible maladie, les 3500 victimes qu'elle prélève chaque année en Suisse. Grâce aux efforts accomplis depuis le début du siècle, le taux de 26,5 décès annuels pour 10,000 habitants est tombé à 8; annuels pour 10,000 nantants est tointe a s', les progrès sont nets, mais il faut travailler encore pour rivaliser avec les pays nordiques tombés à 4 décès et m²me à 3. Genève se distingue hélas! par le taux le plus élevé de Suisse: 9; c'est pourquoi cette ville se doit d'améliorer au plus tôt cette situation.

C'est fort coûteux. Puisqu'aucun remède spé-cifique éprouvé n'existe encore, on doit amé-liorer les conditions économiques, lutter contre liorer les conditions economiques, lutter contre la misère, dépister les tuberculoses précoces, or donner de longues cures. On calcule qu'un ma-lade, avec tous les frais qu'entraînent les traitements, la suspension de travail, l'entretien de sa famille, revient en moyenne à 24.000 frs. La collectivité a donc intérêt à coopérer de tout son pouvoir à l'action entreprise pour dépister les malades qui s'ignorent encore, pour prévenir la contagion, pour diminuer les causes de la ma-ladie : logements insalubres, contagion par né-gligence, mauvaise habitudes d'hygiène, etc. Elle peut le faire de deux manières, d'abord en se soumettant avec discipline aux mesures propo-sées, ensuite en adhérant à la Ligue. (On devient membre moyennant une cotisation annuelle de deux francs. Lors de la séance du 17, on recueillit 131 nouvelles adhésions.)

Tout ceci fut fort bien exposé par MM. Mozer, Dr (président de la Ligue), Berthet, Dr (directeur du Centre interdépartemental d'éducation sani M. H., section de Genève), A. Picot (président du Conseil d'Etat). Des films sur les logements insalubres, les mauvaises habitudes à perdre et les bonnes habitudes à prendre, illustrèrent les allo-cutions; enfin l'Ondine Genevoise égaya de ses morceaux admirablement enlevés, une manifestadont le sujet était sévère.

Pourquoi nous étendre, dans ce journal, sur le travail de la Ligue et son appel ? C'est qu'elles justifient les campagnes que le Mouvement a menées depuis sa fondation. Quels maux en effet, sont à la racine de cette maladie sociale, sinon l'alcoolisme, le chômage. les maladies véné-riennes? On l'a dit et répété l'autre soir. Or, la lutte contre une maladie sociale exige la colla-boration sans réserve des groupements féminins animés de l'esprit de solidarité, les lectrices du Mouvement le comprendront et elles apprendront avec un vif intérêt que telle est aussi l'opinion du comité de la Lique qui vient de nommer trois nouveaux membres féminins. Ce comité fonctionne comme une sorte de commission semi-officielle, aussi ne nous est-il pas indifférent de savoir que sur 38 membres, il compte huit dames dont l'une fait partie du bureau, Mme R. Peyrot, vice-présidente. Nous aurons à cœur de les soutenir.

33 professeurs méthode éprovée programmes individuels MATURITÉS LANGUES MODERNES COMMERCE gain de temps Fcole LEMANA

Contrat-type pour les infirmières et infirmiers diplômés

L'arrêté du Conseil Fédéral pris le 16 avril 1947 et établissant un contrat-type de travail pour le personnel sanitaire aurait réjoui la fondatrice de notre journal Mlle Gourd. Le statut des gardes-malades, qu'elle jugeait mauvais, l'a-vait toujours préoccupée, elle en parlait déjà en 1913, dans le Mouvement. Lors de la campagne déclenchée par le Messager Social en 1943, elle s'y associa : «...nous Suisses qui sommes si fiers de notre organisation sociale... nous arrivons, quant aux conditions faites aux gardes-malades, au 42me rang de la liste des pays principaux où existent des Sociétés de Croix-Rouge!» ¹. Enfin, comme présidente du Cartel genevois d'hygiène sociale et morale, elle participa à la réforme que prit en mains le Cartel romand, avec d'autres groupements, pour aboutir au contrat qui est entré en vigueur le Ier mai 1947.

Nous citons ici une partie de l'article émanant du Secrétariat féminin suisse à Zurich, dû à Mlle Gertrude Niggli, spécialiste des questions professionnelles et nous le faisons suivre d'un tableau qui permet de comparer le statut des gardes-malades au moment de l'enquête Mme L. Leemann, ancienne directrice de la Pflegerinnenschule (Zurich) en 1943, les væux émis par la commission du Cartel, réunie le 30 no-vembre 1943, et les résultats obtenus d**a**ns le contrat-type actuel.

Durée du travail :

Congé annuel:

mariées:

médical:

Assurance

vieillesse et invalidité :

Cas de maladie :

initial:

9 %

41 %

« Les différents travaux préliminaires de l'Association suisse des établissements suisses pour malades, de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés et de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail ont enfin abouti ; ils ont eu pour résultat un contrattype de travail pour les infirmières et infirmiers diplômés. Un arrêté du Conseil fédéral prévoit son entrée en vigueur pour le 1er mai 1947. L'avènement de ce contrat-type prend pour cette profession une signification toute particulière. Dès la fin du siècle, se basant sur des pré-

mices à la fois religieuses et éthiques tout en se reposant déjà sur une formation profession-nelle, la profession de « sœur » apparut, elle suscita à juste titre l'estime et la confiance du peuple. Le développement extraordinairement ra-pide de la science médicale fit subir à la forma tion professionnelle des infirmières une évolution continuelle. Toutefois, les conditions de travail ne subirent pas, elles, l'influence du dé-veloppement général tout aussi rapide de la législation du travail. Cependant, depuis bien des années, des voix s'élevèrent qui attiraient l'attention sur la nécessité d'une amélioration des conditions de travail dans cette branche; rappelons l'activité digne d'éloge de Mme L. Leeman, Zurich, ancienne directrice de la Pflegerinnenschule. Les réformes si péniblement obtenues ne purent rapidement et vraiment trouver leur réalisation que sous la pression exercée par le manque d'infirmières.

Voici donc un contrat-type sur pied. Les sœurs » se s'ont montrées bien modestes dans sœurs » leur revendications. Elles savent très bien que dans leur profession, le côté matériel est de moindre importance. Toutefois un surmenage chronique, une continuelle fatigue physique et intellectuelle, des soucis trop lourds quant à leurs vieux jours, ne pouvaient à la longue qu'éprouver durement leur joie au travail, leur oubli d'elle-même, leur force morale. Afin que leur profession garde toute sa signification véritable, il était indispensable que les conditions de tra-vail des infirmières et infirmiers soient fixées par la loi.

Le contrat s'applique à toutes les infirmières libres et diplômées exerçant dans les établissements publics ou privés, à but lucratif ou d'uti-lité publique dont le but est de soigner les malades, malades nerveux et mentaux y compris, de même les femmes en couches, nourrissons

1 Mouvement Féministe du 3 avril 1943 et du 23 octobre 1943.

TABLEAU COMPARATIF Vœux du Cartel en 1943.

Enquête de 1943.

davantage

moins 40 à 376 fr. (hommes) 25 à 200 fr. (femmes)

75 à 80 heures hebdomadaires. Pas de règle fixe

. et générale.

plus entretien et logement

50 % des infirmières ont

Pas de contrôle complet. 225 hôpitaux sur 313 pro-

Pas d'obligation fixe,

selon les hôpitaux.

132 hôpitaux sur 313

leur personnel libre.

ont une assurance pour

Conditions

cèdent à un examen partiel.

variables

(Veska Zeitschrift)

9 sept. 1944

1 chambre à 1 lit, les autres sont de 2 à 8 par chambre.

50 % des hôpitaux, 4 semaines

60 heures hebdomadaires. (66 en cas de nécessité pendant la période de transition.)

24 heures hebdomadaires.

4 semaines annuelles, salaire payé et indemnité d'entretien.

Salaire suffisant et correspondant à la forma-

tion professionnelle exigée et aux années de service.

Chambre à un lit.

Examen médical régulier et complet.

Salaire payé, soins et entretien gratuits, pendant une période correspondant aux années de

Assurance vieillesse et invalidité obligatoire,

(Information au Service du Travail Social.)

Contrat-type fédéral 1947.

60 heures (en cas de nécessité, 60 à 66 h. autorisées jusqu'en 1951).

24 h. de repos consécutif hebdomadaire (pause convenable pour les repas).

4 semaines (salaire payé, indemnité d'entretien 4 fr. par jour).

180 fr. augmentant jusqu'à un minimum de 260 frs, plus logement et entretien.

Chambres individuelles, chauffables répondant ux règles d'hygiène; installations sanitaires aux règles d'hygiène; installations indépendantes de celles des malades

Elle neuvent pratiquer dans les hôpitaux, loger dehors et recevoir une indemnité de logement et entretien.

visites médicales annuelles complètes, vantage pour le personnel soignant les tuber-

Assurance maladie et accidents professionnels obligatoire (participation de l'employeur), soins et entretien pendant une durée correspondant aux années de service.

Assurance vieillesse et invalidité, par moitié au compte de l'employeur et de l'employé. (6 %, 6 %.)

(Arrêté du Conseil Fédéral.)

L'ÉGALITÉ DE SALAIRE est réalisée Les conditions sont les mêmes pour les infirmières et les infirmiers

Le contrat fédéral sert de base pour les contrats-types ou collectifs qu'établissent dans les différents cantons, les hôpitaux, cliniques, etc., avec les diverses associations professionnelles d'infirmiers ou d'infirmières.

Dans les cantons de Vaud et de Genève, deux contrats collectifs sont déjà respectivement éta-blis et signés. Ils sont à l'étude dans les cantons de Neuchâtel et Fribourg. Au Valais, un contrat-type est en vigueur, il n'est pas encore observé partout.

L'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés (A, S. I. D.) a préparé parallè-lement, des contrats concernant les infirmières visiteuses, les infirmières travaillant au domicile des malades et les infirmières assistantes de médecins. Les différences de ces divers contrats proviennent des conditions professionnelles dif-férentes dans ces trois catégories, mais ils s'inspirent tous des directives données par le contrat-type fédéral.

La population est reconnaissante aux associations professionnelles et aux établissements hospitaliers d'avoir, dans un esprit de réelle com-préhension et par un labeur minutieux, mis au point la réforme et la protection de cette profes-sion dont les conditions de travail l'avaient émue.

A. W. G.



Publications reques

Simone Bergmans. — Moi... a La Baconnière - Neuchâtel,

Souvent, lorsque médecins et amis bien portants cherchent à encourager les malades con-damnés à une immobilité prolongée, ils échouent. Que peuvent dire, en effet, ceux qui vont et viennent librement à ceux qui gisent, prisonniers de leurs maux? Il leur est impossible de ressentir assez profondément l'amertume de l'épreuve pour l'équilibre moral rompu.

Mais voici un livre, écrit par une femme, obli-

gée à plusieurs reprises, d'abandonner la vie normale, sa carrière, pour se soigner durant des mois, des années... On possède, il est vrai, de nombreux ouvrages de ce genre : expériences de ceux qu'a visités l'épreuve, consolations spi-rituelles, transcrites plus ou moins adroitement pour les frères en maladie. Et l'on sait déjà que ces volumes sont précieux et qu'ils ont relevé bien des courages effondrés.

Ici, l'auteur qui est écrivain de métier, cri-tique d'art, a été couronné par l'Académie Royale de Langue et de Littérature française (Belgique) non seulement pour la valeur morale du fond, mais pour la forme remarquable sous laquelle est présentée sa description de l'existence à la station balnéaire de Berck sur mer. Elle a su rendre. avec un art extraordinaire, l'aspect différent soulequel le monde apparaît aux immobiles allongés. On y trouve, entre cent autres peintures plaisantes, caricaturales ou émouvantes, à la manière des vieux maîtres flamands, une évocation du vent, que seule une recluse pouvait nous donner et qui est, à mon avis, grandiose. Cela seul suffirait à démontrer cette vérité bien

ie : les malades aussi, sont un élément cons tructif dans la sociédé, leur apport, dû à leur sensibilité spéciale, est essentiel à la civilisation.
Ils doivent donc savoir qu'ils sont un élément actif, ils doivent renoncer à s'abandonner, et ils

actit, ils doivent renoncer a s'abandonner, et ils l'apprendront dans les pages de Mile Bergmans. S'ils ne trouvent pas, là, des réflexions spiri-tuelles ou religieuses, ils y entendront un appel à la reprise de la vie normale, dans des condi-tions différentes, imposées par les circonstances, mais reprise immédiate quand même et non pas attente stérile de la guérison.

Ce livre, au verbe fort et parfois truculent,

est si bouillonnant d'ardeur et d'énergie, qu'il stimulera les existences languissantes et accablées. Vous qui cherchez, avec angoisse, le moyen de rendre à ceux qui vous sont chers, la vitalité et la joie, donnez-leur Moi... ce malade.

La Trève Haute, poèmes, par Simone Giacoletto. Editions du Courrier de Genève. Ce petit livre, traversé de grands souffles spirituels, est une œuvre de début. Son auteur, une jeune femme qui semblait comblée par la

vie, ne reçut que le reflet de bonheurs entrevus, Une à une, les joies du foyer disparurent ; une à une les chances d'une existence normale et heureuse s'effritèrent. Pour se donner une raison d'être, la jeune fille se pencha vers l'enfance. La mélancolie de son propre destin augmentait chez elle la compassion que le sort des petits anormaux inspire. Sa fine psychologie, ainsi que son intelligence particulièrement intuitive, lui eus-sent permis de réussir dans cette vocation ma-ternelle, la plus difficile de toutes. Par malheur, son état de santé devint bientôt trop précaire pour qu'aucune activité régulière fût possible. C'est dans ce désarroi, dans la tristesse de la solitude, que s'éveilla le « petit trophadour ». Jusqu'alors, Simone Giacoletto n'avait utilisé sa plume que pour écrire de petits contes à l'usage des enfants. Son inspiration poétique, apparentée à celle de Marie Noël par le tendre mysticisme et la joie intime qui s'en dégagent, lui vint du et la joie intime qui s'en orgagent, int vint du ciel comme une consolation. Un jour elle en-tendit son âme chanter et recueillit ses chants, «La recherche de la vérité, de la simplicité joyeuse, de l'amour, la grande souffrance des